

## Révision du vélo des salariés

Durant une demi-journée à une journée sur le site de l'employeur (durée dépendant du nombre de vélos, à raison de 45 minutes par vélo), un mécanicien cycle qualifié intervient sur les vélos personnels des salariés pour leur permettre d'avoir un vélo en bon état pour une utilisation au quotidien.

### Objectifs

- ✓ Etablir un diagnostic de l'état du vélo,
- ✓ Effectuer des réglages,
- ✓ Procéder au changement de certaines pièces.

### Contenu (à adapter en fonction des besoins)

Cette prestation combine à la fois du contrôle technique et de l'entretien. **Néanmoins, il ne peut s'agir d'une remise en état complète d'un vélo qui nécessiterait plusieurs heures de travail.** Pour la réussite et le succès de cette prestation, il est important que les salariés remplissent le « questionnaire préalable pour les participants ».

Contrôle d'une trentaine de points (liste non exhaustive) dont :

- ✓ Freins,
- ✓ Dérailleurs,
- ✓ Resserrage du jeu de direction,
- ✓ Nettoyage des galets et lubrification de la chaîne,
- ✓ Contrôle général de la transmission et des points de sécurité,
- ✓ Réglage des vitesses,
- ✓ Réglage des freins,
- ✓ Changement de chaîne, câbles, gaines, manettes, plaquettes de frein, cassette,
- ✓ Réparation d'une crevaison,
- ✓ Dévoilage d'une roue,
- ✓ Intervention éclairage.

## Modalités

- **Nombre de vélos** : minimum 4, maximum 14.
- **Durée** : 45 min par vélo.
- **Lieu** : site employeur (un endroit abrité et éclairé à proximité du lieu de stationnement des vélos).

## L'employeur

- **Prend les inscriptions et transmet la liste des participants ainsi que le questionnaire à l'intervenant 7 jours avant la date de l'intervention.** Cela permet à l'intervenant d'éventuellement prendre contact avec le personnel pour avoir des précisions sur les besoins de réparation et les pièces à prévoir,
- Convient avec l'intervenant des modalités logistiques (dans l'établissement ou chez l'intervenant),
- **Importe la feuille d'émargement, transmise par l'intervenant.**

## Coût de l'intervention

**Prix forfaitaire de 70 € par vélo (un vélo par personne) pris en charge à 40 % par le programme, soit un reste à charge de 42 € par vélo. Les pièces détachées sont à la charge du personnel. Ce forfait comprend les frais de déplacement de l'intervenant, l'envoi et traitement du questionnaire préalable et le temps passé sur les vélos.**



Soutenu par

